

Les atouts du plâtre



Le plâtre,
un matériau millénaire irremplaçable
pour des produits à la pointe de l'innovation

 **LES INDUSTRIES
DU PLÂTRE**

3, RUE ALFRED ROLL - 75 017 PARIS - TEL : +33 1 44 01 47 75 - FAX : +33 1 40 54 03 28
E-MAIL : SNIPIC@WANADOO.FR - WWW.LESINDUSTRIESDUPLATRE.ORG

Un syndicat au service de tous les acteurs de la filière plâtre

Le syndicat "Les Industries du Plâtre" réunit les industriels produisant et commercialisant en France ce matériau et ses produits dérivés : Ateliers Sedap, BPB Placo, Céramique et Mécanique, Déco Système, Extha, Isolava, Knauf, Lafarge Plâtres, Ets Semin.

3 missions majeures : innovation, formation professionnelle et environnement

- > **Promouvoir** les performances et les innovations techniques du plâtre auprès des professionnels du bâtiment.
- > **Former** les acteurs de la filière aux nouvelles techniques du marché.
- > **Faire connaître** les engagements de la filière, notamment en matière d'apprentissage et d'environnement.

De l'engagement aux actions concrètes

Le Bureau des Industries du Plâtre dirige les travaux des commissions techniques relatives aux produits et d'autres plus transversales comme l'environnement ou la communication. Celles-ci sont dédiées à la réflexion stratégique ainsi qu'à la mise en place d'actions concrètes comme la charte d'engagement environnemental.



Le saviez-vous ?

- Les Industries du Plâtre représentent **environ 95 % de la production nationale** tous produits confondus et **environ 95 % du chiffre d'affaires** du marché français du plâtre.
- L'industrie plâtrière française est leader en Europe.

Un matériau moderne,
innovant et créateur de confort.



Déjà connu et utilisé il y a des siècles par les Égyptiens pour assembler les pierres de leurs édifices, le plâtre possède aujourd'hui des qualités unanimement reconnues. C'est pourquoi, pour vous apporter toujours plus de confort et de sécurité au quotidien, les Industries du Plâtre innovent et améliorent sans cesse leurs produits.

Atout n°1



Un matériau qui vous entoure

Habitations (maisons individuelles ou logements collectifs), bâtiments non résidentiels, établissements recevant du public... Le plâtre fait partie de notre quotidien. Il est intégré à **tous les types de bâtiments**, en neuf comme en rénovation, sous forme d'aménagements intérieurs aussi divers que les sols, les cloisons ou les plafonds.

Des innovations permanentes à votre service

Grâce aux programmes Recherche & Développement des industriels, les solutions à base de plâtre et notamment de plaques de plâtre font l'objet d'améliorations constantes répondant à des besoins spécifiques :

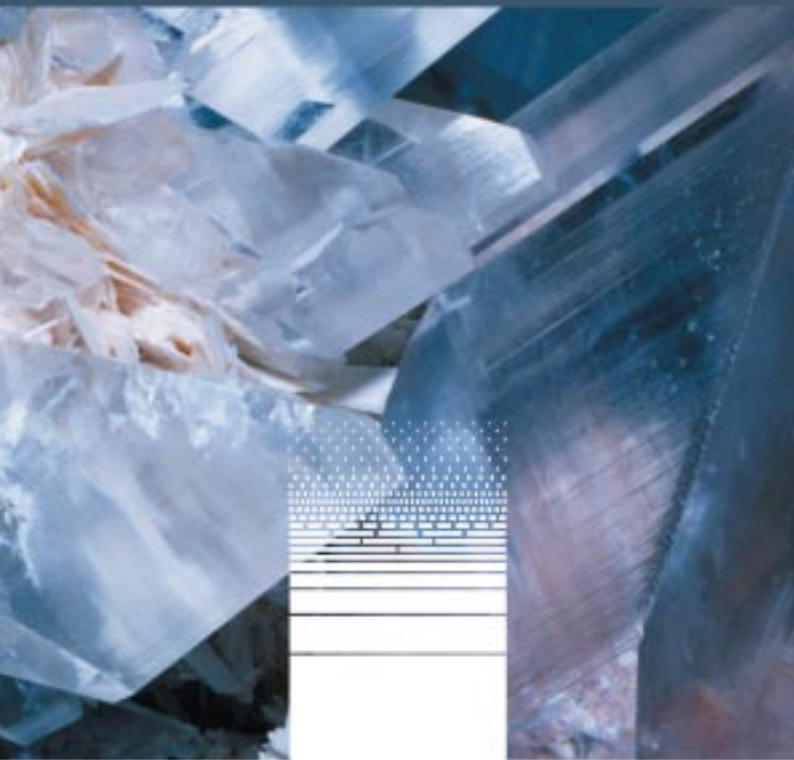
- > Pièces humides : plaques et carreaux hydrofugés.
- > Systèmes de plaques pour cloisons de grande hauteur.
- > Systèmes de protection contre l'incendie : plaques feu.
- > Résistance aux chocs : plaques et carreaux de très haute dureté.
- > Isolation acoustique : plaques de plâtre perforées.
- > Décoration : plaques de plâtre pré-imprimées.



Le saviez-vous ?

En 2005, le marché de la plaque de plâtre est supérieur à **260** millions de m², soit plus de **4** m² par habitant.

Un matériau plein d'avenir issu d'une ressource naturelle



Très tôt, les entreprises du bâtiment ont pris conscience des innombrables atouts du plâtre et des multiples façons de l'utiliser. Au fil des décennies, cet engouement ne s'est pas démenti et le plâtre permet aujourd'hui encore d'imaginer les plus belles réalisations.

Atout n°2



Quand le gypse devient plâtre

- > Matière première du plâtre, le gypse est un minéral qui s'est sédimenté au fil des ères géologiques en formant d'épaisses couches.
- > Son extraction a lieu dans des carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines.
- > Il est ensuite traité dans des usines plâtrières situées à proximité immédiate des carrières.
- > Concassé, cuit dans des fours, le gypse est enfin finement broyé pour obtenir le plâtre en poudre.

Exploité dans la construction depuis l'Antiquité, le plâtre est toujours recherché pour ses performances (acoustique, thermique, protection incendie, souplesse d'utilisation...).

Aujourd'hui, la production de plâtre se répartit en 3 familles :

- le plâtre en poudre,
- les carreaux de plâtre,
- la plaque de plâtre.

Grâce à ses innombrables atouts, le plâtre est devenu le matériau incontournable du bâtiment. La plaque de plâtre en est un bel exemple. La preuve : son marché montre une progression constante de 5 % par an depuis 10 ans.



Le saviez-vous ?

En Ile-de-France, le gypse représente :

- **70 %** des réserves françaises et de la production nationale.
- **90 %** au moins de pureté, ce qui en fait un gypse d'une qualité inégalée (Plâtre de Paris).
- **7** carrières et **7** usines.
- **2 000** ha de carrières en cours d'exploitation.

Une industrie activement engagée
dans le développement durable.



Soucieux d'apporter leur contribution au développement durable, les Industries du Plâtre ont publié dès 1996 une charte élaborée par les entreprises adhérentes. Celle-ci témoigne de leur engagement en matière de protection de l'environnement.

Atout n°3



Des engagements environnementaux concrétisés à tous les niveaux

- > **Réduction des émissions de poussières** en dessous des normes environnementales en vigueur.
- > **Diminution de la consommation d'énergie** des usines plâtrières s'inscrivant ainsi parfaitement dans le cadre des accords de Kyoto relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- > **Utilisation privilégiée de matériaux recyclés** afin de protéger les ressources naturelles.
- > **Récupération des eaux usées** pour le nettoyage des outils de production dans les usines plâtrières.
- > **Valorisation des déchets de fabrication** : broyage des rebuts de production et réinjection dans le process final de fabrication du plâtre, sans altérer les qualités du produit final. Ainsi, l'industrie plâtrière ne génère pas de déchets de production.
- > **Recyclage des déchets de chantier** : tri et collecte sélective sur les chantiers.
- > **Remise en état des carrières de gypse** : mise en sécurité et réaménagement des carrières en sites naturels : espaces boisés ou agricoles, parcs, plans d'eau...



Le saviez-vous ?

En Ile-de-France, depuis 10 ans :

- **90 000 arbres** ont été plantés après exploitation des carrières pour retrouver le cadre naturel d'origine.
- **114 ha de carrières de gypse réaménagées** ont été **rétrocédés** aux collectivités locales afin que les riverains puissent bénéficier de bois, forêts et autres espaces naturels.

Une industrie responsable à l'écoute des citoyens.



Soucieuses de la protection de l'environnement et du respect des riverains de leurs sites, les industries plâtrières améliorent sans cesse leurs techniques d'exploitation et de production en concertation avec les citoyens.



Une industrie ouverte au dialogue

Les Industries du Plâtre ont mis en place des Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) sur leurs sites.

Espaces d'informations, de débats et d'échanges, les CLIS regroupent :

- > les élus,
- > les administrations,
- > les riverains,
- > les industriels,
- > les associations de défense de l'environnement,
- > les associations de protection du cadre de vie.

Des mesures concrètes de surveillance

Afin d'assurer que leur activité ne nuit ni à la qualité de vie des riverains ni à leurs biens, les exploitants s'engagent et mesurent au jour le jour l'absence de bruits, de vibrations, de poussières ainsi que la qualité des eaux dans les habitations.



Le saviez-vous ?

L'Ile-de-France compte **7 carrières** donc **7 CLIS** (Commissions Locales d'Information et de Suivi) qui se réunissent régulièrement afin de rencontrer l'ensemble des riverains des Industries du Plâtre.

Une industrie stratégique
pour le développement
économique et social.



Non seulement les Industries du Plâtre répondent à une demande croissante en plâtre et en produits issus de ce matériau, mais elles participent en plus activement au développement économique et social de leurs régions.

Atout n°5



Les 3 composantes d'un vrai développement économique et social

> Un engagement dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

La technicité des produits issus du plâtre nécessite une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Aussi, les Industries du Plâtre ont créé **10 centres de formation** qui accueillent près de 5 000 stagiaires par an. Par ailleurs, les Industries du Plâtre contribuent à la formation professionnelle de l'Éducation Nationale sous forme de subventions, d'aides directes et du versement de la taxe d'apprentissage.

> Un apport d'emplois qualifiés et pérennes

100 000 Français vivent du travail des produits issus du plâtre, depuis l'extraction du gypse jusqu'à sa pose finale. Et comme les réserves de gypse sont centennales, ces emplois offrent une vraie pérennité. D'ailleurs, grâce à la croissance du marché du bâtiment en France, l'augmentation du nombre d'emplois nécessaires dans ce secteur est totalement prévisible.

> Une création de valeurs économiques

Tout comme pour les emplois, les ressources perçues par les collectivités locales sont importantes et pérennes. De plus, les Industries du Plâtre font vivre plusieurs milliers de fournisseurs, pour la plupart des PME locales, et contribuent ainsi à l'activité économique locale.



Le saviez-vous ?

En Île-de-France, les Industries du Plâtre représentent :

- **1 500** emplois directs (sites d'extraction et usines)
- **5 000** emplois indirects générés par cette industrie.
- **1 million** d'euros par an, c'est le budget engagé par les Industries du Plâtre pour le fonctionnement des centres techniques de formation franciliens.